

U.R.C.E.C.

Union des Réseaux Congréganistes de l'Enseignement Catholique

Dès les années 1950, une « commission mixte » formée de responsables des congrégations masculines et féminines a commencé à travailler ensemble. Depuis, au gré des évolutions successives, diverses instances se sont succédé ... La dernière en date, la CTC (Commission des Tutelles Congréganistes) a été à l'origine de la nouvelle association URCEC, voulue par les Supérieur(e)s Majeur(e)s et l'Union des Frères Enseignants. **L'URCEC, fondée le 10 juin 2006** comme **Association loi 1901**, regroupe les congrégations féminines et masculines impliquées dans le monde éducatif au sein de l'Enseignement Catholique.

Les Supérieur(e)s Majeur(e)s sont présent(e)s dans l'Association par l'intermédiaire de représentant(e)s nommé(e)s et membres de droit. Des délégué(e)s à la Tutelle, laïcs ou religieux(les) font partie du Conseil d'Administration et de l'A.G. Le partenariat religieux(les) et laïcs explicite le nom donné à l'Association : « Union des **Réseaux Congréganistes** ... » et non « Union des Congrégations... »

Une rencontre régulière, au moins annuelle, a lieu entre l'URCEC et la CORREF

Le financement de l'Association est assuré au moyen de cotisations versées par les réseaux congréganistes adhérentes au prorata du nombre d'élèves de leur réseau.

L'URCEC se trouve actuellement au 3 rue Duguay-Trouin – 75006 PARIS – dans les locaux de la CORREF, à qui elle paye loyer et charges. Elle est dotée d'un secrétariat qui est composé de trois permanents :

- ▣ Une Secrétaire générale
- ▣ Un Secrétaire général adjoint
- ▣ Une secrétaire employée pour quelques heures.

L'URCEC regroupe en 2011-12 : 111 congrégations

- *89 congrégations féminines*
- *22 congrégations masculines*

LA MISSION DE L'URCEC

L'U.R.C.E.C est née de la constatation par les congrégations enseignantes de besoins auxquels il faut répondre collectivement et non plus individuellement. Sa mission comporte plusieurs axes :

1. COMMUNIQUER - Intensifier la communication entre congrégations

La communication comporte au moins deux volets : l'information des responsables de Congrégations et des réseaux congréganistes, en particulier les Délégués de Tutelle; l'organisation de rencontres entre les membres des réseaux congréganistes sur le plan national mais aussi régional.

- Chaque mois, un bulletin de liaison **URCEC Infos**, envoyé par courrier électronique à environ 350 personnes, donne un compte-rendu de la vie de l'URCEC, de l'Enseignement Catholique et aborde les questions d'actualité. Il est fort apprécié par ceux qui le reçoivent.
- Chaque année, lors de l'**Assemblée Générale** et lors de la « **Session Tutelle** » des temps sont aménagés pour permettre aux autorités de tutelle et aux responsables de la tutelle de se rencontrer, d'écouter des témoignages et de partager leurs expériences.

Thèmes des sessions :

2007 : *La Tutelle, des chemins d'avenir.*

2008 : *La dynamique de la transmission*

2009 : *Pour l'avenir de nos tutelles, quelle collaboration entre Congrégations ?*

2010 : *Laïcs et religieux, partenaires d'un même charisme et d'une même mission, dans une tutelle*

2011 : **Tutelle et Pastorale**

2012 : **Tutelle et Organisme de Gestion**

2013 : **l'immobilier au service du projet éducatif**

- Mise en place des **URCEC régionales** avec un *pilote* dans chaque région qui anime sur place et fait le lien avec l'URCEC nationale: URCEC Bretagne - URCEC Pays de Loire - URCEC Nord Pas de Calais – URCEC Languedoc Roussillon – URCEC PACA - URCEC Midi Aquitaine - URCEC Rhône Alpes Auvergne – URCEC Ile de France – URCEC Franche Comté – URCEC Est –

Ce besoin est d'autant plus important que les problématiques éducatives et pastorales ainsi que le fonctionnement de l'Enseignement catholique évoluent rapidement.

2. **ACCOMPAGNER - Etre présent aux réalités de l'exercice de la tutelle congréganiste**

- Soutenir la présence congréganiste au sein de l'E.C.
- Etre disponible pour répondre aux questions et aux besoins des congrégations.
- Faciliter le partage des recherches et innovations réalisées dans les réseaux congréganistes
- Aider les congrégations à discerner les choix à faire pour des rapprochements entre congrégations pour l'exercice de la tutelle, pour la mutualisation des moyens, pour l'incidence de la tutelle sur l'immobilier de la congrégation, pour une dévolution de la tutelle à une autre congrégation, voire au diocèse...
- Aider les Congrégations, en particulier les moins bien pourvues en ressources matérielles et humaines, à exercer la Tutelle. Une attention particulière est donnée aux réseaux de moins de 5000 élèves.

3. **FORMER - Mieux connaître les responsabilités de la tutelle pour mieux vivre ce service d'Eglise**

- Par l'entremise de l'A.C.E. (Association des Communautés Educatives) qui est l'organisme de formation de l'URCEC, **des sessions de formation pour les autorités, délégués et conseillers de tutelle** préparent (sur deux ans, au rythme de trois sessions de deux jours par an) à une meilleure connaissance de l'Enseignement Catholique, à l'exercice de la tutelle, à l'élaboration d'outils pour mieux accompagner les chefs d'établissement et les communautés éducatives
- Le travail de refonte des fiches du **Vade-mecum** est en cours. Ces fiches permettent de trouver des réponses aux questions qui se posent dans l'exercice de la tutelle congréganiste.
- Un week-end est aussi proposé sur un thème qui touche davantage la **pastorale**. Ces dernières années, la réflexion a porté sur « *Parole de Dieu, parole des jeunes* », puis « *la pastorale d'engendrement* »
- Un lien étroit se vit avec l'UNIFOC (Union des Instituts de Formation Congréganiste). Actuellement un groupe commun de recherche est en train de se constituer en lien avec l'UDESCA et le Secrétariat Général de l'enseignement Catholique.

4. **REPRESENTER - Apporter la voix des tutelles congréganistes**

- Etre présent dans **les diverses instances du Secrétariat Général de l'Enseignement catholique** pour apporter la voix des réseaux congréganistes (Conseil consultatif - Commission permanente – Comité national de l'E.C. – diverses commissions – Assemblée générale des Directeurs Diocésains)
- Réfléchir ensemble **Tutelles diocésaines et Tutelles congréganistes**. Les deux bureaux se rencontrent deux ou trois fois par an. Des commissions de travail se constituent autour de thèmes de travail commun : exemples : la lettre de mission du chef d'établissement, son évaluation triennale, la tutelle et l'organisme de gestion...
- S'assurer que les **représentations** des tutelles congréganistes dans **les diverses instances diocésaines, académiques, territoriales** (CODIEC, CAEC, FORMIRIS ...) sont effectives.

5. **VEILLER - Rester garant des richesses éducatives de nos fondateurs**

- Exercer **une veille et un suivi des dossiers sensibles** qui touchent l'ensemble des Congrégations enseignantes.
- Contribuer à **l'élaboration de réflexions** voire de réactions communes sur des sujets où l'exercice de la Tutelle est impliqué
- Réfléchir avec théologiens et canonistes à la **reconnaissance canonique de la délégation de tutelle aux laïcs**.
- Garder l'œil et l'esprit ouverts pour **que le patrimoine éducatif de nos congrégations**, riche dans sa diversité, et qui est une richesse d'Eglise, **reste dynamique** au service des enfants, des jeunes et de leurs familles.

A la suite de tous les fondateurs et fondatrices, l'URCEC, même si elle dispose de moyens humains et matériels modestes, se veut être audacieuse et créatrice pour le service de l'Eglise et de l'Enseignement Catholique.

Mise à jour juillet 2012